

pays et nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait légaliser l'avortement. Et nous, nous effectuons des enquêtes, dont les rapports dorment sur les étagères. Ils traitent de ce même problème, et nous n'en tenons pas compte.

Qu'on lise au moins ces rapports, car le problème de la délinquance juvénile est grave, et ce n'est pas par de telles lois qu'on va régler le problème et inculquer aux gens l'idée de la responsabilité et du respect des autres.

Il faut devenir les artisans d'un véritable progrès humain et non pas d'un recul humain et ce progrès humain se produira grâce à l'adoption de lois visant au respect de la personne humaine.

Plutôt que de chercher à imiter les autres Parlements, celui du Royaume-Uni, par exemple, essayons donc de trouver de vraies formules canadiennes. Essayons de donner l'exemple et d'innover dans ce domaine. Ne nous leurrions pas, car ces formules, que je qualifie de vraies, sont beaucoup plus coûteuses que celles qui sont proposées par le gouvernement, et donneront certainement de meilleurs résultats. C'est là toute la différence.

Je voudrais être bref. J'aimerais revenir sur ce dont je parlais au début de ce discours pour dire à l'honorable ministre que nous ne pouvons accepter le fait de devoir voter sur l'ensemble du bill qui n'est pas divisé, au stade de la troisième lecture. A mon avis, cela va de soi et il le reconnaîtra.

Honnêtement, tout député, quel qu'il soit, du parti ministériel, du parti conservateur progressiste, du Nouveau parti démocratique ou de notre parti, ne peut se prononcer sur des sujets aussi variés que l'alcootest, les loteries, etc. Nous devons, en tant que députés, nous prononcer intelligemment pour ou contre l'alcootest, les loteries, et l'avortement, dans le plus grand respect de la liberté des individus.

Si le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et l'honorable ministre de la Justice ne veulent pas reconnaître que le Parlement a la responsabilité de légiférer honnêtement, qu'ils donnent des ordres aux députés ministériels s'ils le désirent, mais qu'ils ne viennent pas nous imposer, à nous, de l'opposition, l'obligation de voter pour ou contre le bill. Ils n'en ont pas le droit. Le gouvernement n'a pas le droit de nous imposer une telle procédure.

Je voudrais de nouveau demander à l'honorable ministre de respecter nos droits. Nous insistons énormément parce que, à notre avis, il est fondamental que le droit de chaque député de pouvoir se prononcer librement soit respecté à la Chambre, sinon, nous ne pourrions qu'en conclure que le gouvernement

voulait, coûte que coûte, que ce bill soit adopté, et qu'il s'agit là d'un gouvernement dictatorial et non démocratique.

Je défie n'importe quel député de la Chambre, particulièrement les députés ministériels, qui sont dans le bain et qui sont pris comme nous, de prouver que j'ai tort. Ils font face exactement au même problème que nous, monsieur l'Orateur. Qu'ils nous donnent une explication. Peuvent-ils vraiment voter pour ou contre l'ensemble du bill? Qu'un seul député se lève et nous dise s'il peut le faire. S'ils sont honnêtes avec eux-mêmes ces députés nous diront qu'il n'y a absolument aucun lien entre l'avortement, l'alcootest, etc.

Nous pouvons au moins demander à l'honorable ministre de la Justice de permettre aux députés, au stade de la troisième lecture, de se prononcer sur les divers sujets du bill. J'insiste là-dessus, car, à mon avis, jusqu'à ce jour, au niveau de la procédure relative à ce bill, nous n'avons pas été honnêtes avec ce Parlement. On a voulu faire accroire que ce Parlement avait pu se prévaloir de ses droits. On a voulu nous faire accroire que nous avions pu voter sur chacun des divers sujets du bill.

Le ministre a dit tantôt que les députés auraient pu se prononcer sur les divers articles du bill. C'est entièrement faux et, je le répète, je m'élève contre des affirmations aussi fausses, parce qu'en vérité, les députés ne se sont pas encore prononcés ni à la Chambre ni au comité sur chacun des articles du bill. Nous n'avons pu que nous prononcer sur les divers amendements qui ont été présentés.

Soyons donc honnêtes, une fois pour toutes, et reconnaissons que les députés n'ont pas eu la liberté de s'exprimer librement sur ce sujet.

Je voudrais demander aux députés, particulièrement aux députés ministériels, de se lever et de nous dire s'ils sont vraiment libres de se prononcer sincèrement, honnêtement, sur l'ensemble du bill.

● (5.50 p.m.)

Le ministre me regarde et m'écoute actuellement; je l'en remercie. Il me semble que cette demande est vraiment acceptable, et qu'elle est conforme au Règlement. Quant à la procédure qu'il nous propose, elle n'est pas conforme au Règlement. Nous ne pouvons, à cause de ses conséquences très graves, nous prononcer sur l'ensemble du bill.

Au stade de la troisième lecture, que le ministre divise le bill par sujets et qu'il nous permette de nous prononcer sur les divers articles. Cela permettra aux députés libéraux, aux députés conservateurs, ainsi qu'aux députés du Nouveau parti démocratique de se